

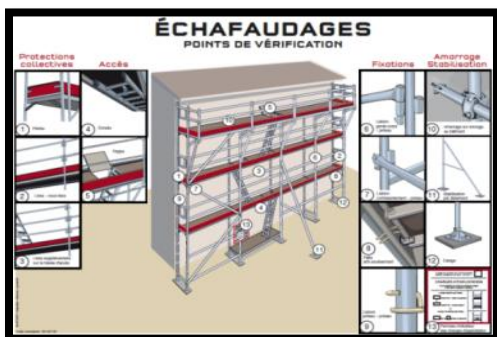
RECEPTION DES ECHAFAUDAGES

Arrêté du 21 décembre 2004 relatif aux vérifications des échafaudages

Décret 2004/924 1er Septembre 2004

Art. R4323-69 du Code du Travail

Afin de s'assurer de la conformité des échafaudages avant leur mise ou remise en service, il est impératif de les contrôler et ce, par du personnel habilité et autorisé. Cette formation a donc pour objectif de préparer et de former le personnel à la réception des échafaudages.



OBTENIR UN DEVIS

PUBLIC :

Conducteurs travaux, chefs de chantiers et personnels ouvriers

NOMBRE DE PERSONNES :

5 à 10 personnes

DUREE :

Nous consulter pour une étude personnalisée.

DEROULEMENT :

Formation théorique en salle, puis simulation de réception d'un échafaudage

LIEUX

Sur chantier

OUTILS PEDAGOGIQUES :

Diaporamas, notices de montage et études de cas concrets.

PROGRAMME

THEORIE

- Statistiques des accidents de chute de hauteur
- Les responsabilités du vérificateur
- Présentation des différents types d'échafaudages
- Les éléments constitutifs des échafaudages
- Caractéristiques techniques Calage, effets du vent, contreventement, garde-corps, accès, planchers, répartition des charges
- Ancrage et arrimage
- Filets et bâches
- Limites de charges
- Plan de montage et notice du constructeur
- Les points de vérification
- La réception des échafaudages

PRATIQUE

Simulation de réception d'un échafaudage